

ment en médiocre attention les avis de leur voisine et le cérémonial même des investitures. Lê loi, malgré le traité, ne fut jamais investi, et ne reçut, de 1431 à sa mort, que le titre de roi provisoire, ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus absolu des autocrates. Son fils Lê thai combat, vain, signe des traités, et ne songe qu'en 1436, et comme par hasard, qu'il n'a point encore l'investiture ; il la demande délibérément, comme pour se dégager d'une formalité sans valeur réelle. Bang ki, petit-fils de Lê loi, prévient la Chine de ses expéditions de guerre ; et la Chine le force à rétablir sur le trône un roi du Ciampa qu'il avait destitué. Pour compenser ce petit affront, Bangki interdit l'entrée de l'Annam aux envoyés impériaux. Durant cette paix profonde entre Chine et Annam, ce dernier s'agrandit aux dépens de Péking ; il conquiert la région du Tran ninh et le Laos jusqu'aux frontières de Birmanie ; il s'attache l'une et l'autre conquête par les liens du Protectorat. Ces provinces étaient jadis tributaires de la Chine ; la Chine réclame ; ses réclamations ne sont pas reçues. Oai mucde, qui n'est qu'un Lê batard, est le premier d'entre eux qui reçoit l'investiture, l'ayant sollicitée. Le général Huyhn, qui le détrône, n'a pas le temps d'avertir la Chine et est détrôné lui-même. Enfin l'anarchie militaire livre l'Annam à la famille usurpatrice des Mac, qui, pour se faire légitimer par Péking, cède à la Chine deux chaûs annamites de la frontière. C'est de ce jour que la dynastie des Lê devient véritablement nationale, et que, lorsque ses représentants sont trop jeunes ou indignes, ils n'en continuent pas moins à occuper le trône, sous la direction de l'illustre souche Trinh. La révolte de 1536 élève au trône le roi Lê minh ;